



**MAIRIE DE CABRIES**  
Hôtel de Ville  
Place Ange Estève  
13 480 CABRIES  
Tel : 04.42.28.14.00  
Fax : 04.42.28.14.20  
Mail : maire@cabries.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2022 / 062/ 2166

**Objet :** Attribution du lot N° 8 « serrurerie » du marché de « Démolition et reconstruction in situ du groupe scolaire Saint-Pierre – Aménagements des Espaces Publics ».

### Le maire de la commune de Cabriès

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;
- Vu** le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2122-1, R. 2122-1 et suivants.
- Vu** la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4 ;
- Vu** la procédure de consultation N° 21006 du 4 mars 2021 avec publicité sur les sites « marchés sécurisés », BOAMP et JOUE ;
- Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 12 mai 2021, dressé à l'issue de la présentation du Rapport d'Analyse des Offres par le groupement de maîtrise d'œuvre « Amélia Tavella architectes » ;
- Vu** la seconde procédure de consultation du 11 octobre 2021 avec publicités sur les sites « marchés sécurisés » et BOAMP ;
- Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 3 décembre 2021 déclarant que la procédure de passation du lot N°08 est infructueuse et qu'un recours à une procédure sans concurrence et négociation préalable est nécessaire ;
- Considérant** que la société Chaudronnerie Serrurerie Planche a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

### **DECIDE** **en exécution des pouvoirs délégués susvisés,**

**ARTICLE 1 :** D'attribuer la réalisation des prestations à la société Chaudronnerie Serrurerie Planche le lot N° 08 du marché « Démolition et reconstruction in situ du groupe scolaire Saint-Pierre – Aménagements des Espaces Publics » pour un prix global et forfaitaire de : 24 580 € H.T.

**ARTICLE 2 :** Le délai d'exécution de l'ensemble des lots du marché, dont le lot N°08, est de 18 mois, incluant une période de préparation d'un mois. Le délai d'exécution des travaux part à compter de la date fixée par l'ordre de service au titulaire du lot concerné.

**ARTICLE 3 :** Les prix du marché sont fermes et révisables.

**ARTICLE 4 :** Les dépenses afférentes seront prélevées au budget du présent exercice et des exercices ultérieurs aux crédits prévus à cet effet.

**ARTICLE 5 :** La présente décision sera affichée, notifiée à chaque titulaire et publiée au recueil des actes administratifs ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Aix-en-Provence, représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'à Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de Marignane.

Sous-Préfet de Aix-en-Provence  
013-2117300199-20220609-2022\_062\_2166-DE  
Date de rédaction : 09/06/2022

---

Accusé de réception en préfecture  
013-211300199-20220609-2022\_062\_2166-DE  
Date de réception préfecture : 10/06/2022

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services et la Directrice des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution.

**ARTICLE 7 :** Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cabriès, le 09/06/2022  
Le Maire

**Amapola VENTRON**



---

Accusé de réception en préfecture  
013-211300199-20220609-2022\_062\_2166-DE  
Date de réception préfecture : 10/06/2022